

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identifiant du produit

POUDRE CHIMIQUE ABC SUPER 90 Nom du produit

Autres méthodes d'identification

**Synonymes** Poudre chimique polyvalente

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée **Extinction des incendies** 

Utilisations conseillées contre Ne pas utiliser comme médicament pour les humains ou les animaux

Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant de l'extincteur STRIKE FIRST CORPORATION

777 Tapscott Rd. Toronto Ontario

M1X 1A2

Téléphone: (416) 299-7767 Coordonnées

> Télécopie: (416) 299-8039 Courriel: info@strike-first.com

chimique

Nom du fournisseur du produit STEEL FIRE EQUIPMENT LTD.

150 SUPERIOR BLVD. MISSISAUGA ON Adresse du fournisseur

L52 2L2 CANADA

Numéros de téléphone du

fournisseur

Téléphone: (905) 564-1500 Télécopie: (905) 564-0008

Courriel: sales@steelfire.com

CHEMTREC 1-800-424-9300 ou Numéro de téléphone en cas

(703) 527-3887 d'urgence

### **IDENTIFICATION DES DANGERS**

Cette fiche de données de sécurité décrit les produits tels qu'ils sont vendus, dans des contenants sous pression ou non. Les classifications SGH pour les deux types de produits sont indiquées ci-dessous.

### Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

# Éléments figurant sur l'étiquette SGH, y compris les conseils de prudence

Symbole de danger	Mot indicateur	Mentions de danger
	<u>Mise en garde</u>	Contenus sous pression; risquent d'exploser s'ils sont chauffés
	<u>Mise en garde</u>	Peut causer une irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires

# Aperçu de cas d'urgence

Le produit ne contient aucune substance qui, a cette concentration, est considérée comme nuisible pour la santé.

Aspect	Jaune clair	État physique	Poudre(s) solide(s)	Odeur	Inodore

Conseils de prudence - Prévention

Aucun

Conseils de prudence - Intervention

Aucun

Conseils de prudence - Entreposage

Aucun

Conseils de prudence - Élimination

Aucun

# Dangers qui ne sont pas autrement classifiés (HNOC)

Sans objet

# Toxicité inconnue

1,2 % du mélange est constitué par des ingrédient(s) de toxicité inconnue

# **Autres renseignements**

Peut être nocif si avalé

Révision N°: 5

Peut provoquer une légère irritation des yeux

#### **Interactions avec d'autres produits chimiques**

Aucune information disponible.

# 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Synonymes POUDRE CHIMIQUE POLYVALENTE

Nom chimique	CAS N°	Poids - %	Secret commercial
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	1 – 5	*
Terre à foulon	8031-18-3	1 – 5	*
Mica	12001-26-2	1 – 5	*

<sup>\*</sup>Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué (secret commercial)

### 4. PREMIERS SOINS

### **Premiers soins**

En cas de contact avec les yeux Rincer abondamment avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Si les

symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon.

Inhalation Aller respirer à l'air frais. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Ingestion Se rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais mettre

quoi que ce soit dans la bouche d'une personne inconsciente.

## Principaux symptômes et effets (aigus et retardés)

Principaux symptômes et effets Aucune information disponible.

# Indication en cas de consultation chez un médecin et d'un traitement spécial si nécessaire

Notes au médecin Traiter symptomatiquement.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

#### Moyens d'extinction appropriés

Avoir recours à des méthodes d'extinction appropriées aux circonstances et à l'environnement local.

#### Moyens d'extinction non appropriés

ATTENTION: L'utilisation d'un jet d'eau pour la lutte contre un incendie peut se révéler inefficace.

#### Risques spécifiques liés au produit chimique

Aucune information disponible.

Code uniforme de prévention contre les incendies POUSSIÈRE/POUDRE COMBUSTIBLE

Date de révision : 11 janvier | 2021

Révision N°: 5

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique

Non.

Sensibilité à une décharge statique

Non.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tous les incendies, porter un appareil respiratoire autonome à demande par pression ou équivalent approuvé par le MSHS/NIOSH et un équipement de protection complet.

# 6. MESURES RELATIVES AUX DISPERSIONS ACCIDENTELLES

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

**Précautions personnelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions environnementales

**Précautions environnementales** Consulter les mesures de protection indiquées aux Sections 7 et 8

# Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Prévenir des fuites ou des dispersions additionnelles s'il est sécuritaire

de le faire.

**Méthodes de nettoyage** Éviter de générer de la poussière. Ne pas balayer la poussière à sec.

Mouiller la poussière avec de l'eau avant de balayer ou utiliser un aspirateur pour recueillir la poussière. Ramasser et mettre dans des contenants étiquetés comme il se doit. Après le nettoyage, rincer les

traces d'eau.

# 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manutention sécuritaire

Manipulation Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes

de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se

laver soigneusement après toute manipulation

#### Conditions pour un entreposage sûr et incompatibilités éventuelles

**Entreposage** Maintenir le contenant bien fermé. Conserver/entreposer uniquement dans le

contenant d'origine.

**Produits incompatibles** Oxydants forts. Acides forts. Composés chlorés. Hypochlorite de sodium.

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

#### Paramètres de contrôle

#### Directives en matière d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Mica	TWA: $3 \text{ mg/m}^3$	TWA: 20 mppcf (<1 % de	$IDLH: 1500 \text{ mg/m}^3$
12001-26-2		silice cristalline)	contenant <1 % de quartz
		3 mg/m <sup>3</sup> (évacuée)	$TWA: 3 \text{ mg/m}^3 \text{ de}$
			poussière respirable

ACGIH TLV : American Conference of Government Industrial Hygienist – Valeur limite de seuil OSHA PEL : Occupational Safety and Health Administration – Limites admissibles d'exposition NIOSH IDLH Danger immédiat pour la vie ou la santé

### Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Douches

Stations pour douche oculaire Systèmes de ventilation

#### Mesures de protection individuelles, tel qu'un équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants et des vêtements de protection.

Protection du système

respiratoire

Dans des conditions normales, aucun équipement de protection n'est nécessaire. Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent s'avérer nécessaires. Masque anti-poussière efficace.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de

sécurité.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# Propriétés physiques et chimiques

**États physiques** Poudre(s) **Aspect** Jaune clair

Aspect Jaune clair Odeur Inodore

Couleur Jaune clair Seuil d'odeur Aucune information

disponible

**Propriétés Valeurs** Remarques Méthode pН 4 - 5Aucun connu Point de fusion/congélation 190 C Aucun connu Point/plage d'ébullition Aucune donnée Aucun connu disponible Point d'éclair Aucune donnée Aucun connu disponible

Taux d'évaporation Aucune donnée Aucun connu

disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée Aucun connu

disponible

Limite d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Ininflammable Limite inférieure d'inflammabilité Ininflammable

Pression de vapeur Aucune donnée Aucun connu

disponible

Densité de vapeur Aucune donnée Aucun connu

disponible

Gravité spécifique 0,85 Aucun connu Solubilité dans l'eau >33 g/100 ml Aucun connu Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée Aucun connu

disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

**Température de décomposition** 100 – 120 C Aucun connu **Viscosité cinématique** Aucune donnée Aucun connu

0

disponible

Viscosité dynamique 0

Propriétés explosives Aucune donnée

disponible Aucune donnée

**Propriétés d'oxydation**Aucune do disponible

**Autres renseignements** 

Point de ramollissement Aucune donnée

disponible

**Teneur en COV (%)** Aucune donnée

disponible

**Granulométrie** Aucune donnée

disponible

Distribution de la granulométrie

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Aucun connu

### Réactivité

Aucune donnée disponible.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

# Possibilités de réactions dangereuses

Aucune en cas de traitement normal.

#### Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse n'a lieu.

#### Conditions à éviter

Matières incompatibles.

# Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Composés chlorés. Hypochlorite de sodium.

#### Produits de décomposition dangereux

Révision N°:5

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de potassium.

# 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

# Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

En cas de contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

En cas de contact avec la peau Peut provoquer une irritation.

**Ingestion** Aucune donnée de test spécifique pour la substance ou le mélange n'est

disponible

# Renseignements sur le composant

Nom chimique	Oral LD50	Dermique LD50	Inhalation LC50
Sulfate d'ammonium	= 2 840  mg/kg (rat)	-	-
7783-20-2			

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible

#### Effets retardés et immédiats, et effets chroniques dus à une exposition à court et long terme

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Effets mutagènes** Aucune information disponible.

Cancérogénicité Ne contient aucun ingrédient considéré comme cancérigène.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT – exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT – exposition répétée** Aucune information disponible.

**Toxicité chronique** Aucun effet connu sur la base des renseignements fournis. Potentiel carcinogène

inconnu.

Effets sur des organes

cibles

Aucun effet connu.

**Danger en cas d'aspiration** Aucune information disponible.

Mesures numériques de la Renseignements sur le produit

<u>toxicité</u>

Les valeurs ci-dessous sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral)

4 350,00 mg/kg

# 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

# **Écotoxicité**

Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Nom chimique	Toxicité pour	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les	Daphnia Magna
	les algues	_	micro-organismes	(puce d'eau)
Sulfate d'ammonium		96 h LC50 : = 250 mg/l		
		(Brachydanio rerio) 96 h		
		LC50 := 480  mg/l		
		(Brachydanio rerio) 96 h		
		LC50 := 32,2 - 41,2  mg/l		
		(Oncorhynchus mykiss) 96 h		
		LC50 : = 18 mg/l (Cyprinun		
		carpio) 96 h LC50 : =		
		420 mg/l (Brachydanio rerio)		
		96 h LC50 : 5,2 – 8,2 mg/l		
		(Oncorhynchus mykiss) 96 h		
		LC50 := >100  mg/l		
		(Phimephales promelas) 96 h		
		LC50: 122 – 128 mg/l		
		(Poecilia reticulate) 96 h		
		LC50: 460 – 1000 mg/l		
		(Leiciscus idus)		

# Persistance Dégradabilité

Se dégrade rapidement dans un environnement humide/mouillé.

# **Bioaccumulation**

Nom chimique	Log Pow
Sulfate d'ammonium	-5,1
7783-20-2	

# Autres effets indésirables

Aucune information disponible

# 13. RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉLIMINATION

# <u>Méthodes de traitement des</u> déchets

#### Méthodes d'élimination

Cette matière, telle que livrée, n'est pas considérée comme un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Cette matière peut devenir un déchet dangereux si elle est mélangée ou si elle entre en contact de toute autre façon avec un déchet dangereux, si des produits chimiques y sont ajoutés ou si la matière est traitée ou altérée de quelque façon que ce soit. Consulter la norme 40 CFR 261. Pour déterminer si la matière altérée est un déchet

Révision N°: 5

dangereux, consulter les réglementations d'état, régionales ou locales afin de connaître les exigences supplémentaires.

**Emballage contaminé** Éliminer le contenu/les contenants conformément aux réglementations locales.

# 14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

**DOT** NON RÉGLEMENTÉ

Nom d'expédition

NON RÉGLEMENTÉ

approprié

Classe de danger S/O

**TDG** Non réglementé

MEX Non réglementé

<u>ICAO</u> Non réglementé

<u>IATA</u> Non réglementé

Nom d'expédition

NON RÉGLEMENTÉ

approprié

Classe de danger S/O

IMDG/IMO Non réglementé

Classe de danger S/O

**IRD** Non réglementé

ADR Non réglementé

**ADN** Non réglementé

#### NOTES:

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports des États-Unis (DOT)

49 CFR 172, ni par les règlements sur le « Transport de marchandises dangereuses » de Transport Canada. Précautions spéciales pour l'expédition :

Si l'extincteur est expédié dans un extincteur du type à pression et pressurisé avec un gaz propulseur inerte, non toxique et non inflammable,

il est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports des États-Unis

et Transport Canada. Le nom d'expédition approprié est EXTINCTEUR

et la désignation UN est UN 1044. La catégorie de danger DOT est Quantité limitée

lors de l'expédition par autoroute ou par rail. Utiliser une étiquette Gaz ininflammable (catégorie 2.2) lors de l'expédition par transport aérien.

#### 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### **Inventaires internationaux**

TSCA Conforme

DSL Tous les composants figurent sur la DLS ou la NDSL.

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventaire

DSL/NDSL - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

# Réglementations fédérales des États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques assujettis aux obligations de déclaration énoncées par la loi et le titre 40 des règlements fédéraux, partie 372.

Nom chimique	CAS N°	Poids - %	SARA 313 – % Valeurs
			de seuil
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	1 - 5	1,0

## SARA 313/312 Catégories de danger

Danger aigu	Non
Danger chronique pour la	Non
santé	
Risque d'incendie	Non
Danger de libération soudaine -*	Oui
Danger de réactivité	Non

<sup>-\*</sup> Seulement applicable si la matière est dans un extincteur pressurisé.

### CWA (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme polluante par le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

# **CERCLA**

Cette matière, telle que livrée, ne contient aucune substance considérée comme dangereuse par le Comprehensive Environmental Response and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des normes spécifiques relatives à la libération de cette matière peuvent être définies au niveau local, régional ou d'état.

# Réglementations d'état des États-Unis

# **California Proposition 65**

Ce produit contient les produits chimiques de la Proposition 65 suivants :

Nom chimique	California Proposition 65
Butanamide, 2,2' –[3,3' –dichloro[1,1' –biphenyl]-4,4' –diyl – 5468-75-7	Cancérigène

# Réglementations d'état du droit à savoir (États-Unis)

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Phosphate de mono- ammonium 7722-76-1				X	
Sulfate d'ammonium 7783-20-2		X	X	X	
Mica 12001-26-2	X	X	X		
Silice, amorphe, précipité et gel 112926-00-8	X	X	X		

#### Réglementations internationales

#### Mexique

Limites nationales d'exposition professionnelle

Composant	État carcinogène	Limites d'exposition
Mica 12001-26-2 (1 – 5)		Mexique : TWA=3 mg/m <sup>3</sup>

Mexique – Limites d'exposition professionnelle - Carcinogènes

Canada

Catégorie de danger SIMDUT

Non déterminée

NFPA	Risques pour la santé	1	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques – Protection personnelle
SIMD	Risques	1	Inflammahilité	0	Instabilité	0	X

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

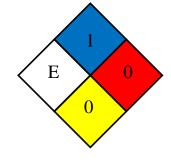
Préparé par Strike First Corporation

777 Tapscott Road Scarborough ON M1X 1A2 Canada

Date de révision 11 janvier 2021

santé

Note sur la révision mis à jour à l'année en cours



## Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, conformes aux données dont nous disposons à ce jour. Ces renseignements doivent être considérés uniquement comme des recommandations pour la sécurité lors de la manipulation, de l'utilisation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la libération du produit, et non comme une garantie ou spécification de qualité. Ces renseignements concernent uniquement la matière spécifique désignée et ne sont pas forcément valables si cette matière est utilisée conjointement à d'autres matières ou dans le cadre d'un traitement, sauf si cela est spécifié dans le test.

# FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ